



Commission administrative du CCAS

Procès - verbal du 11 février 2025

----- 8008 -----

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 février à neuf heures et 30 minutes, la Commission administrative du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de PIERRES, s'est réunie à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Daniel MORIN, Président du C.C.A.S

Présents :

Hélène CAYUELA, Bernadette MAURY, Céline MOSCA, Maryline RENARD et Serge RENAULT, Conseillers Municipaux,
Anne-Marie GALLAS, Chantal HIDEUX, Claudine NOIZAT, Sandrine DOUBRE et Oana LACRARU, membres nommés.

Procurations :

Michel CRETON, donnant pouvoir à Serge RENAULT
Sylvie RVAUD, donnant pouvoir à Hélène CAYUELA

8008

8008

I/ Election du secrétaire de séance

Monsieur le Président procède à l'élection du secrétaire de séance.
Monsieur Serge RENAULT est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

II/ Approbation du procès-verbal du 03 octobre 2024

Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres de la commission administrative, le procès-verbal de la séance du 03 octobre 2024.

Après en avoir délibéré, les membres de la commission administrative, **à l'unanimité, décident d'approuver** le procès-verbal du 03 octobre 2024.

III/ Participation financière au repas des aînés (délib 01/2025)

Chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale invite les personnes âgées à son traditionnel repas.
Ce repas se déroulera **le vendredi 21 mars 2025** à la salle Maurice Leblond à Pierres.

Monsieur le Président propose aux membres de la commission administrative de délibérer sur le montant de la participation financière pour les conjoints d'aînés de moins de 70 ans, les personnes accompagnantes (dans la limite de 4 personnes) ainsi qu'aux élus et membres du CCAS.

Après avoir délibéré, les membres de la commission administrative à l'unanimité, décident :

- **D'OFFRIR** un repas aux aînés âgés au minimum de 70 ans dans l'année, résidant sur la commune et inscrits sur les listes électorales ;
- **DE DEMANDER** une participation financière aux conjoints qui ne remplissent pas les conditions moyennant une contribution financière qui est de la moitié du prix du repas, fixé par le prestataire ;
- **DE DEMANDER** une participation financière aux personnes accompagnantes (amis, voisins, enfants et petits-enfants) qui ne remplissent pas les conditions d'octroi de régler leur repas dans son intégralité (dans la limite de 4 personnes) ;
- **D'OFFRIR** le repas aux membres du conseil municipal et de la commission administrative du CCAS ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

IV/ Animation pour le repas des aînés organisé le 21 mars 2025 (délib 02/2025)

Monsieur le Président propose deux devis pour le choix du musicien pour le repas des aînés.
Vous trouverez ci-dessous un récapitulatif des prestataires proposés (par prix croissant).

MUSICIEN	LOCALISATION	PRIX TTC
Luc Sixties	Villiers-le-Morhier	500,00 €
Crx Events	Frétigny (28)	600,00 €

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, à l'unanimité décident :

- **APPROUVER** le devis de Crx Events, pour l'animation du Repas des Aînés prévu le vendredi 21 mars 2025, pour un montant total de 600,00€.

V/ Choix du traiteur pour le repas des aînés prévu le 21 mars 2025 (délib 03/2025)

Monsieur le Président propose plusieurs devis pour le choix du traiteur pour le repas des aînés.
Quatre devis sont proposés :

TRAITEUR	LOCALISATION	PRIX TTC / PAR PER TOUT COMPRIS	PRIX TTC/190 PER
Launay traiteur	Voves (28)	40,00€	7 600,00 €
La Spirale Gourmande	Unverre (28)	40,00 €	7 600,00 €
Johannes Laverton	Jouy (28)	42,00 €	7 980,00 €
Plus qu'un traiteur	Le Gué-de-Longroi (28)	48,00 €	9 120,00 €

Après en avoir délibéré, la commission administrative décide de choisir le traiteur Launay traiteur.

Le traiteur « Launay traiteur » ayant fait plusieurs propositions de menus, les membres de la commission ont sélectionné celui-ci :

- **Apéritif d'accueil :**

Kir Crème de Cassis

Accompagné de ses 3 Mises en Bouche

- **Entrée :**

Cassolette de Fruits de Mer à la Dieppoise

- **Plat chaud :**

Joue de Bœuf Confite Cuisinée à l'Ancienne

Garnitures variées

- **Fromage :**

Brochette de Fromages sur son lit de Verdure

- **Dessert :**

Éclair Revisitée à la Pistache

- **Café, thé**

Vin Blanc Sec, Vin Bordeaux Rouge

Pain,

Eau Plate, Eau gazeuse

Les membres de la commission administrative, après avoir délibéré, décident :

- **APPROUVER** le devis du traiteur « Launay Traiteur » au tarif de 40,00 € prix TTC par personne pour le repas des anciens programmé le vendredi 21 mars 2025.
- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

VI/ Contrats d'assurance 2025-2029 (délib 04/2025)

Les contrats d'assurance du CCAS sont arrivés à échéance le 31 décembre 2024. Une consultation de gré à gré a été engagée auprès de la SMACL pour les assurances suivantes :

- Lot n° 1 : Assurance « Responsabilité Civile » ;
- Lot n° 2 : Assurance « Protection juridique » ;
- Lot n° 3 : Assurance « Protection fonctionnelle ».

Les contrats sont à conclure pour une durée maximale de 5 ans avec possibilité de résiliation annuelle pour les deux parties à compter de la signature des contrats.

Pour l'ensemble des lots, le montant des primes d'assurance s'élève à **424,62 € annuelle TTC** pour le CCAS.

Après en avoir délibéré, la commission administrative,

Votes Pour :	13	Votes Contre :	0	Absentions :	0
-----------------	----	-------------------	---	--------------	---

ATTRIBUE l'ensemble des 3 lots à la SMACL ;

AUTORISE Monsieur le Président à signer les actes d'engagement respectifs à chaque lot ;

AUTORISE Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente décision.

VII/ Informations et questions diverses

Madame CAYUELA dresse un bilan sur les colis de Noël 2024. Les avis des aînés concernant le choix du prestataire sont, dans l'ensemble, positifs. **Madame CAYUELA** informe que 16 colis de Noël vont être remis aux Restos du cœur en compagnie de Monsieur le Président.

Le repas des anciens 2026 est fixé au vendredi 06 mars midi à la salle Maurice Leblond.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, la séance est levée à 11 h 15.

**Le Président du CCAS,
Daniel MORIN.**

**Le secrétaire de séance,
Serge RENAULT.**